

Canada nos grands hommes, qui ont fait un apport dans bien des domaines, dont les pêches n'est pas le moindre. Toujours est-il que le ministère des Pêches de la Colombie-Britannique est un ministère de premier plan. La pêche est forcément l'un des aspects principaux de l'économie de la province. Dans les différentes provinces des Prairies, où la pêche n'occupe pas un rang prioritaire, on la reconnaît naturellement parmi les éléments de l'économie de certaines régions, sous forme de pêche en eau douce.

Je me souviens d'articles sur les répercussions des offices de commercialisation du poisson d'eau douce et de la mesure présentée par le ministre des Pêches qui, je crois, avait été mal pilotée en comité par un député qui est ici ce soir. Il y a ensuite le Québec qui a un ministre des Pêches, de même que l'Ontario, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard. Terre-Neuve a un ministre des Pêches, et ce depuis 20 ans. Ce que j'essaie de faire ressortir, c'est que dans toutes ces provinces, c'est un secteur important de l'économie. Maintenant, nous allons mettre en veilleuse le ministère des Pêches jusqu'à ce qu'il n'existe plus, même avec le système de rotation si discutable du premier ministre.

Lorsque nous nous sommes joints au Canada il y a 22 ans, nous l'avons fait à condition que le gouvernement fédéral prenne au moins certaines initiatives en matière de pêches. Je ne doute pas un instant qu'il soit discutable, du point de vue constitutionnel, que le gouvernement fédéral supprime un de ses ministères qui s'occupe d'un important secteur de notre économie sans avoir consulté les provinces.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Lundrigan: Monsieur le président, certains députés du parti libéral ne sont pas contents de cette suggestion. J'ai soulevé la question à la Chambre des communes il y a quelque temps. J'ai demandé au ministre quelles consultations avaient eu lieu, et le ministre des Pêches a répondu que nous ne nous méliions pas des lois des provinces, et qu'elles n'avaient qu'à faire de même à propos des nôtres. Il a dit que si nous voulions créer un ministère de l'Environnement et éliminer le ministère des Pêches, les gouvernements de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick n'avaient rien à dire.

Je rappelle au ministre que lorsque nous sommes entrés dans la Confédération canadienne, nous comptions que la pêche occuperait une sorte de position prioritaire parmi les activités du pays. Je déclare d'emblée que le député qui dit qu'on nous trompe a raison; c'est un fait. Dans notre province, une grande partie de l'économie dépend de la pêche. Le député qui reste assis sur son derrière dans le déversoir jour après jour et ne dit jamais rien—comment s'appelle-t-il? Que quelqu'un veuille bien consigner son nom au compte rendu. Il est assis ici jour après jour sans dire un mot. Quel est son nom? Il symbolise tout l'intérêt que les députés d'en face portent aux pêcheries, et cet intérêt n'est pas bien grand.

Nous sommes entrés dans la Confédération en supposant que le gouvernement du Canada manifesterait quel-

[M. Lundrigan.]

que intérêt pour les problèmes de notre environnement et de notre économie. Sur 75,000 Terre-Neuviens, 20,000 travaillent dans l'industrie de la pêche. Vais-je, en tant que représentant de cette population assister au bradage des pêcheries? Serait-ce là un comportement responsable de ma part? Ne devrais-je pas accepter l'amendement du député de Saint-Jean-Est et les arguments de mes collègues de Nouvelle-Écosse? En tant que membre d'une Confédération comprenant 22 millions de Canadiens et député de 75,000 Terre-Neuviens à la Chambre—cela devrait s'appliquer à tous les députés canadiens d'où qu'ils viennent—je ne puis accepter l'adoption d'une pareille mesure législative, car elle dévaloriserait le rôle de l'une de nos principales industries au point où l'on n'en reparlerait jamais plus aux Communes.

Je déclare qu'il est 10 heures, monsieur le président.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Ricard: Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au président du Conseil du Trésor quel sera notre ordre du jour pour demain.

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, demain nous continuerons à faire de l'obstruction.

Des voix: Honte!

L'hon. M. Ricard: Le ministre sera-t-il le premier à prendre la parole?

• (10.00 p.m.)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 40 du Règlement est censée avoir été présentée.

INFORMATION CANADA—LA DEMANDE D'AIDE DES ÉDITEURS CANADIENS

M. Doug Rowland (Selkirk): Monsieur l'Orateur, mercredi 27 janvier, comme on le voit à la page 2820 du *hansard*, j'ai demandé au ministre sans portefeuille chargé d'Information Canada s'il avait reçu une demande d'aide fédérale des éditeurs canadiens de livres canadiens et, dans ce cas, si le gouvernement avait étudié cette demande et quand on pouvait attendre une déclaration à la Chambre sur la politique officielle à ce sujet. La question de savoir si l'on peut rendre viable l'industrie de l'édition au Canada est de celles qui doit intéresser tout Canadien qui se préoccupe de l'existence même de la nation.

L'automne dernier, W. J. A. Gage Limited, maison d'édition canadienne, a été vendue à des Américains et le gouvernement n'a pas bronché. En réponse à une question que j'ai fait inscrire au *Feuilleton*, la question n° 270, on m'a appris qu'en 1968, au moment où W. J. A. Gage appartenait encore à des Canadiens, 22 sociétés